

François ASENSI
Député de SEINE-SAINT-DENIS
Sevrans-Tremblay-Villepinte

Madame Aurélie FILIPPETTI
Ministre de la Culture
3 rue de Valois
75033 PARIS Cedex 01

Le 3 décembre 2012

Madame la ministre,

Je souhaitais attirer votre attention sur le relèvement du taux de TVA prévu dans la loi de finances rectificative 2012 et sur les conséquences graves qu'il engendrerait dans le secteur culturel, plus particulièrement sur le cinéma.

Ces dernières années, vous n'êtes pas sans savoir que les salles de proximité ont dû faire face à de multiples défis: investissements lourds pour le passage au numérique, concurrence accrue des multiplexes avec l'apparition des cartes illimitées,...Les efforts engagés par l'Etat, les collectivités et par les exploitants eux-mêmes ont permis de préserver l'essentiel, mais leur situation reste fragile.

L'an dernier, les cinémas ont subi une augmentation de la TVA de 5,5% à 7%, renchérissant le coût des billets d'entrée. La hausse projetée par le Gouvernement, portant la TVA à 10%, soit un doublement en deux ans, constituerait un sérieux frein à la fréquentation des salles et menacerait in fine l'équilibre financier des plus petites structures. Avec les professionnels du secteur, je souhaite que cette mesure soit écartée dans le cadre de la discussion budgétaire.

La mise en place du tarif réduit dans le secteur culturel fut le fruit d'une volonté politique forte, maintenue depuis 1981, au gré des changements de gouvernements. En réduisant les obstacles économiques, priorité était donnée à l'accès à la culture pour le plus grand nombre. Je regrette que cette volonté cède aujourd'hui le pas à l'objectif de réduction des déficits et à la pression exercée par les marchés financiers.

La création est un élément essentiel du lien social sur nos territoires. Dans le département de la Seine-Saint-Denis, notamment sous l'impulsion des élus communistes, les villes ont depuis longtemps refusé que se constituent des déserts culturels. Elles ont impulsé la création de nombreuses salles municipales.

Le cinéma demeure en effet la pratique culturelle la plus populaire chez nos concitoyens, et pour certains d'entre eux, l'unique. Avec plus d'un million de spectateurs par an, les 21 cinémas « Art et essai » de notre département font un travail remarquable pour rapprocher les publics de la création. Leur attractivité tarifaire doit impérativement être confortée. Il en va du maintien d'un cinéma exigeant et populaire dans le cœur de nos villes et de nos quartiers.

Pour ces raisons, je vous prie d'œuvrer en faveur du retour à un taux de TVA réduite équivalent au spectacle vivant, lors des ultimes arbitrages interministériels.

L'examen de cette loi de finances rectificative doit être l'occasion de réaffirmer un soutien majeur des pouvoirs publics au 7^{ème} art.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



François ASENSI
Député de Seine-Saint-Denis
Maire de Tremblay-en-France